



PRÉFET DU NORD

Lille, le 3 mars 2020

CORONAVIRUS : POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 3 MARS 2020



Le samedi 29 février, la France a été placée en stade 2 du plan de prévention et de gestion de l'épidémie de Coronavirus. Ce classement est intervenu alors que la circulation du virus sur le territoire s'intensifie, l'objectif recherché étant d'en freiner la propagation. À cet effet, des mesures générales applicables sur l'ensemble du territoire national ont été arrêtées en même temps que des zones de circulation actives du virus (« clusters ») identifiées. 9 communes de l'Oise ont ainsi été classées.

Les mesures arrêtées par le Gouvernement font l'objet d'une évolution permanente en fonction de la situation et nous vous invitons à vous reporter régulièrement aux sites officiels ou sur le portail de la préfecture du Nord (<http://www.nord.gouv.fr/>).

À ce jour, aucun cas d'infection au coronavirus n'a été détecté dans le département du Nord.

Les administrations publiques restent pleinement mobilisées

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, tient à rappeler que la mobilisation de chacun doit rester totale et est essentielle pour freiner la propagation du virus.

Il tient à remercier l'ensemble du personnel des collectivités territoriales pour leur pleine mobilisation pendant cette période de crise, qui permet notamment de relayer les consignes à suivre en évitant tout mouvement de panique.

Le préfet tient particulièrement à souligner la qualité du travail de l'ensemble des professionnels de santé, tant les hôpitaux que les libéraux, engagés quotidiennement et qui font preuve d'anticipation, de responsabilité et de sérénité face à la situation. Il tient à rappeler que les experts de santé de la région Hauts-de-France contribuent à l'évolution de la stratégie nationale.

Le dialogue est continu avec l'ensemble des élus du département du Nord et des acteurs mobilisés tout au long de cette période.

Enfin, Michel Lalande reste très attentif à la continuité de la vie quotidienne, tout en prenant les précautions et les mesures qui s'imposent afin de ne pas aggraver le processus de propagation et de continuer à agir pour protéger les citoyens.

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux voyages

Le passage du stade 1 au stade 2 justifie :

- L'abandon de la mesure de confinement systématique. En effet, le virus ne vient plus seulement de Chine et d'Italie, il n'y a plus de raison de confiner des personnes revenant de zones qui avaient été classées à risque et la règle du maintien en quatorzaine est abandonnée. Cependant, les personnes revenant d'Italie ou de Chine sont invitées à ralentir leur vie sociale et à s'auto-surveiller.
- une consigne d'éviter les voyages hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe (identifiées sur le site du MAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr>)

Consignes relatives aux masques

Ceux-ci sont réservés aux personnels soignants et aux personnes malades. Le reste de la population ne doit pas porter de masque afin d'éviter toute pénurie.

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade uniquement en cas de signe d'infection ;**
- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**
- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine de 08h30 à 21h00 et le week-end de 08h30 à 14h00 : 03 20 30 58 00

Ces deux numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.

Michel Lalande, assure que l'ensemble des administrations est entièrement mobilisé dans la gestion de cette crise et que la population fera l'objet d'une information claire et continue. Il incite, tout un chacun, à agir, quotidiennement pour lutter contre le Covid-19, par l'application des recommandations sanitaires et en réservant l'appel au 15 aux cas d'extrême urgence.